



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 12 mai 2025 pour la séance du 19 mai 2025 à 17h30

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ EN PRÉSENTIEL :**

Madame Leïla NAÏDJI – Vice-Présidente

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY – Administratrice

Madame Jocelyne FEVER – Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH – Administrateur

Madame Laurence HUMILIERE – Administratrice (présente à partir de 18h00)

Madame Elisabeth LONGUET – Administratrice

Madame Michèle PEPIN – Administratrice

► **ONT PARTICIPÉ EN VISIOCONFÉRENCE :**

Madame Virginie VARLET – Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice – Pouvoir à Madame Leïla NAÏDJI

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 19 mai 2025

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS

Vu les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 9 octobre 2024 prise en application des textes susvisés,

Vu les crédits ouverts au budget,

Le Conseil d'Administration est invité à prendre acte des décisions signées par Madame la Vice-Présidente depuis la dernière réunion du Conseil :

Décision n°25-03 :

Signature de l'avenant n°3 à la convention de partenariat entre le CCAS de Dunkerque et l'ADRA relatif au montant de la participation de l'association aux frais de fluides et d'énergie dans le cadre de la mise à disposition d'un local au sein de l'Espace Bel Air pour la réalisation de ses activités.

Le montant mensuel de cette participation pour l'année 2025 s'élève à 36 €.

ADOPTÉ

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20250519-DEC-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

